

	AIDES A DESTINATION DES PERSONNES SELON LEUR STATUT						AIDES A DESTINATION DES SOCIETES					
	Télétravail	Aide exceptionnelle URSSAF	Non cumulable avec la garde d'enfant	Pour les activités listées par décret ¹	Autres activités	SI télétravail impossible justifié	Prêt Atout BPI	Report échéances bancaires	Report d'échéances des cotisations sociales		Report des échéances	
			Fonds de solidarité	Chômage partiel	Chômage partiel	Garde d'enfant			Des TNS	Des micro-entrepreneurs, des salariés et assimilés	Des impôts directs ²	De la TVA
Travailleur Indépendant OU Micro-entrepreneur	À mettre en place absolument SAUF impossibilité totale	OUI	OUI	NON	NON	OUI						
Employeur		NON	NA	NA	NA	OUI						
Président SAS		NON	OUI	NON	NON	OUI						
SALARIÉS		NON	NA	OUI	OUI	OUI						
VRP		NON	NA	NON	NON	OUI						
SOCIETE						OUI	OUI	OUI automatiquement pour le mois de Mars	Si demande expresse de votre part	Si demande expresse de votre part	Non prévu mais envisageable	
MODALITÉS		- Document à compléter ³ - Document à renvoyer à votre caisse URSSAF du lieu d'exercice professionnel	- Si fermé par décret : faire une demande par messagerie à votre SIE - Sinon attendre le 31/03 - 1 500 € par mois	- 70 % salaire brut et 84 % salaire net => le reste est à la charge de l'employeur - Déclaration ⁴ sous 30 jours	- 70 % salaire brut et 84 % salaire net => le reste est à la charge de l'employeur - Déclaration ⁵ sous 30 jours	- Déclarations par l'employeur ⁶ - Pour un seul des parents sur attestations ⁷	Prêt sur 3 à 5 ans avec différé d'amortissement	Prendre contact avec votre conseiller bancaire	- 3 mois			En cas de difficultés de trésorerie avérées
LIMITES			- Si perte de 70% du CA entre Mars 2020 et Mars 2019 sauf pour les entreprises fermées par décret		- Si le nombre de salariés contaminés ou en quarantaine empêche la poursuite de l'activité - si problème d'approvisionnement - si activité suspendue		- Taux d'intérêt non communiqué - Sous condition d'accord de votre agence bancaire	Certaines banques semblent vouloir maintenir le paiement des intérêts + Appliquer des intérêts intercalaires	Pas d'informations pour les prochaines échéances			Sous examen du centre des impôts de votre situation précise

¹ Décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041723302&categorieLien=id>

² Impôts Indirects = IS, CFE, taxe foncière et Taxe sur les salaires

³ Formulaire : https://www.secu-independants.fr/fileadmin/mediatheque/Espace_telechargement/Formulaires/Aide_financiere_URSSAF.pdf

⁴ Déclaration sur <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

⁵ Déclaration sur <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>

⁶ Déclaration sur <https://www.declare.ameli.fr>

⁷ Attestation à retrouver sur <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19-attestation-garde-enfant.pdf>